



## **REVUE DE PRESSE\***

**DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025**

\* Tous les articles sont issus du journal Le Progrès sauf lorsque le nom d'un journal ou d'une revue est indiqué expressément

Samedi 22 février 2025

Actu Lyon | 23

Lyon 5e

# Le chemin Neuf sans voiture : un net report du trafic dans les petites rues

Les premiers résultats de l'expérimentation lancée en août 2024 des nouveaux aménagements testés dans le cadre de la création de la voie lyonnaise I2 sont connus. Si on constate une baisse du trafic automobile dans l'ensemble du quartier Saint-Just, certaines petites rues ont absorbé tout le report du trafic. Les habitants concernés dénoncent une « dégradation insupportable » de leur cadre de vie.

« Il existe des scénarios de compromis intéressants, mais il faut aussi agir ! Ça reste une concertation, rien n'est définitif. »

Ce soir-là, Fabien Bagnon, vice-président de la Métropole de Lyon en charge de la voirie, donne le ton. Il est venu présenter aux habitants du 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, les premiers résultats de l'expérimentation du nouveau plan de circulation qui accompagne la création de la voie lyonnaise n° 12, entre la place de Trion sur la colline de Fourvière, et l'avenue Adolphe-Max dans le Vieux-Lyon.

## -10 % de diminution du trafic total sur les axes mesurés

Concrètement, depuis le mois d'août 2024, le haut de la rue de l'Antiquaille est passé en sens unique et la montée du chemin Neuf, réservée aux ayants droit. Enquêtes de stationnement,



La montée du chemin Neuf est interdite à la circulation automobile. Une expérimentation qui va durer 9 mois, dans le cadre de la création de la Voie Lyonnaise I2. Photo Maxime Jegat

comptages de trafic, analyses croisées... Durant l'expérimentation, la Métropole a mis en place un protocole de suivi pour mesurer les impacts et bénéfices de cette mesure.

Qu'ils soient franchement favorables, un rien sceptiques, partisans d'un "oui mais" ou farouchement opposés à certains scénarios proposés, les habitants, donnent depuis plusieurs mois, de la voix, pour se faire entendre.

Contestant son tracé, dans les secteurs Rockefeller (Lyon 8) et montée du chemin Neuf (Lyon

5), quatre associations ont même déposé deux recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon en janvier dernier.

Parmi les mesures phares, la fermeture du chemin Neuf a entraîné une baisse du trafic automobile dans l'ensemble du quartier (-10 % de diminution du trafic total sur les axes mesurés), avec toutefois un report vers les rues Jaricot et Radisson passant pour cette dernière de 2 450 véhicules par jour à 4 300 aujourd'hui, soit une augmentation de 76 %.

Les premières données présentées indiquent aussi une nette augmentation de la fréquentation cycliste, confirmant une mutation progressive des mobilités : +71 % sur la montée du chemin Neuf, +55 % sur la rue Tramassac, +41 % sur la rue de Trion. Près de 10 000 cyclistes par jour sont attendus sur ce secteur d'ici 2030.

En parallèle, une moyenne de 120 places de stationnement reste disponible dans le quartier.

## Un aménagement jugé « stupide et dangereux »

Cependant, la perception des aménagements reste contrastée.

L'association des commerçants de Saint-Just s'inquiète de l'impact économique des restrictions de circulation et plaide pour un suivi régulier de la fréquentation commerciale et milite pour la réouverture à la circulation du chemin Neuf. De leur côté, certains habitants de la rue Radisson parlent d'une « dégradation insupportable » de leur cadre de vie, avec une « impossibilité d'ouvrir leurs fenêtres à cause des nuisances accrues des voitures. »

## Sécurité accrue pour les cyclistes

Le collectif « Touche pas à mon Saint-Just » critique une « concertation factice » et un aménagement jugé « stupide et

## Repère ► La ligne 12 des Voies Lyonnaises

La VL12 doit relier Lyon-Valmy à Saint-Priest via les 5e, 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> et desservir entre autres la colline de Fourvière, la Guillotière, la Manufacture des Tabacs, l'hôpital Edouard-Herriot, la clinique du Vinatier et la zone commerciale de la Porte des Alpes. Elle doit répondre selon les pouvoirs publics, à plusieurs problématiques : trop d'accidents sur certains axes, la sécurité pour les piétons, la circulation des vélos et des voitures, une pollution à l'oxyde d'azote au-delà des seuils tolérables, impactant directement la santé publique (5,3 % des décès dans l'agglomération).

dangereux, mal exécuté, même si les intentions sont bonnes. »

À l'inverse, certains habitants relèvent l'aspect positif de ses aménagements, notamment pour les cyclistes avec « une sécurité accrue » et « volonté de rendre visible et de communiquer sur les nouveaux modes d'accès à la colline. »

Une nouvelle réunion est prévue en mars, l'expérimentation, elle, se prolonger jusqu'à l'été 2025.

► De notre correspondant  
Thibault Delperté

## Métropole de Lyon

# La lutte contre les ZFE s'organise, les Lyonnais appelés à manifester

**Un mouvement de contestation et de mobilisation pacifique s'organise dans des métropoles de France, dont Lyon, face au durcissement des Zones à faibles émissions (ZFE) pour les voitures avec le Crit'Air 3.**

C'est un sujet qui monte, qui monte et qui monte... sur les réseaux sociaux. À l'appel de l'écrivain Alexandre Jardin et du chanteur Daniel Guichard, les Français sont invités, dès samedi, à se mobiliser devant les mairies de toute la France pour protester contre la mise en place de la ZFE pour les véhicules aux Crit'Air 3. Ces zones à faibles émissions sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les véhicules Crit'Air 5, 2024 pour les Crit'Air 4 et 2025 pour les Crit'Air 3. Le Rassemblement national (RN) s'oppose à cette réglementation, alors que La France insoumise (LFI) plaide pour une application des délais moins serrée, et un meilleur accompagnement. Les Républicains (LR), eux, réclament un moratoire de cinq ans pour l'entrée en application des ZFE (lire par ailleurs).

La colère est à nouveau montée à la suite d'un tweet publié le



**Panneaux indiquant une zone à faibles émissions (ZFE) avenue Leclerc dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon.**

Photo d'archives Joël Philippon

14 février par la préfecture du Rhône détaillant une opération de contrôle des vignettes Crit'Air à Lyon (2).

## Manifestations pacifiques devant les mairies

Ni une, ni deux, Alexandre Jardin se saisit du sujet sur X (ex-Twitter) : « Si Lyon commence à exclure les gueux sous couvert d'écologie ZFE et à mobiliser la Police Nationale pour interdire la ville aux pauvres, la rupture d'égalité républicaine, #ségrégation, sera actée. » Et appelle

les citoyens à se mobiliser et à écrire « aux maires des grandes villes pour leur mettre la pression ». Les opposants à sa mise en place dénoncent depuis le début de l'année une attaque contre les foyers modestes.

C'est l'interprète de *Mon Vieux* qui, dans un mail, lui suggère des manifestations pacifiques et silencieuses devant les mairies : « Sur le principe des "folles de mai", ces femmes qui tournaient sur la place de mai à Buenos Aires du temps des colonels en Argentine. On marche

et on tourne sur les places des mairies les mains dans les poches. [...] Le samedi matin, entre 10 h et midi (ou 12 h et 14 h, N.D.L.R.). Chacun vient comme il veut, comme il peut, pour un quart d'heure, pour une heure, pour deux heures. »

## Hashtag #CaVaMarcher

L'auteur et réalisateur s'était déjà saisi du sujet depuis la mi-janvier. Création d'un site internet « lesgueux.fr », lettres envoyées à des dizaines de maires, mais aussi au Premier ministre François Bayrou, invitations sur CNews, M6, Sud Radio, etc. Il veut que les pouvoirs publics reculent sur cette disposition « antirépublicaine ». Le hashtag #CaVaMarcher utilisé pour caractériser l'événement sur X est repris des milliers de fois. Ce mouvement de contestation populaire veut s'inscrire dans un cadre plus large : une contestation non partisane des élites.

## Déjà deux propositions de loi du RN pour les supprimer

La suppression des ZFE a déjà fait l'objet de deux propositions de loi par le RN : en septembre 2022, rejetée par l'Assemblée en janvier 2023 ; une deuxième, déposée par le même député, le mardi 4 février dernier. Les députés RN du Rhône,

Tiffany Joncour et Jonathan Géry, affichent également leur mobilisation sur les réseaux sociaux. « Aujourd'hui on voit une France à deux vitesses avec des Français de seconde zone à qui on supprime le droit de circuler. Dans ma circonscription, ça correspond à 30 % du parc automobile », s'indigne la première.

## « C'est un sujet qui revient tous les jours »

L'opposition s'est aussi organisée du côté des Insoumis. Députés et membres du conseil de la Métropole réclament une pause dans les contrôles et ont manifesté le 27 janvier dernier à Lyon. Pour Abdelkader Lahmar, député LFI de Villeurbanne, « on ne peut pas nier que la voiture, à l'échelle collective est source de pollution » et appelle plutôt à une « harmonisation nationale » au niveau des métropoles mais aussi à « développer encore plus les transports collectifs et à voir comment on peut mieux accompagner les utilisateurs à changer de voiture ». Le député va suivre les mobilisations lancées par Alexandre Jardin : « C'est un sujet qui revient tous les jours. Dès que je suis sur un marché des gens en détresse me disent : "Je ne peux plus utiliser ma voiture." »

● **Sasha Beckermann**

## Lyon 8e

## Moulin-à-Vent/Grand-Trou/Petite-Guille: les habitants face à leur maire

Ce jeudi 20 février, le CIL Moulin-à-Vent/Grand-Trou/Petite-Guille invitait en soirée les habitants à échanger sur leur quartier en présence du maire et d'autres élus.

Actif depuis de nombreuses années, le CIL (Comité d'intérêt local) du quartier Moulin-à-Vent/Grand-Trou/Petite-Guille a invité habitants et professionnels à échanger avec le maire Olivier Berzane et quelques élus, dont l'adjoint à la mobilité et la voirie Hubert Bécart. L'occasion de prendre « le pouls du quartier ».

Les échanges se sont vite orientés sur le partage des voies de circulation et les travaux. Hubert Bécart n'a pas toujours convaincu, semblant en décalage avec le mode de vie des habitants et leurs attentes.

S'il maintient que les nouveaux modes de transport « fluidifient la circulation » dans le quartier, les habitants sont en désaccord avec les causes des changements de modes. « On n'utilise plus la voiture à Lyon parce que c'est invivable ! », lance un des



Jeudi, le CIL Moulin-à-Vent/Grand-Trou/Petite-Guille invitait les habitants à échanger avec le maire et d'autres élus. Photo C. L.

présents. Certains notent aussi que les élus « s'appuient toujours sur des chiffres ou des études qu'on ne voit pas, nous ».

Quant au stationnement désormais payant, autre sujet de discord de la soirée, la mairie a justifié ce changement récent « pour réguler l'offre et la demande sur le secteur », et les adjoints se sont engagés pour une participation sociale et économique particulière sur la zone, qui reste prioritaire en terme d'attention sur Lyon. Les zones

prioritaires sont d'ailleurs toujours décidées en fonction du taux de pauvreté des habitants de la zone en question. La mairie a confirmé de nombreux projets que les habitants attendent, comme la finalisation de la crèche Dumont, qui compte plus de 40 berceaux, ou des aménagements supérieurs des espaces verts partagés. Une attention particulière sera portée sur les incivilités.

● De notre correspondant  
Cyril Lestage

Lyon 1<sup>er</sup>

## La rue Prunelle sécurisée, piétonnisée et végétalisée, rendue aux passants



La rue Prunelle aujourd'hui, sécurisée, piétonnisée et végétalisée Photo Yves Le Flem

Une rue Prunelle relookée, embellie, piétonnisée et végétalisée a été inaugurée ce jeudi 20 février en présence de Yasmine Bouagga, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, élu de la Ville et de la Métropole de Lyon.

« Un projet qui rend plus beau le chemin de l'école », « une amélioration du confort et de la sécurité du cheminement piéton », « un embellissement du cadre de vie qui offre aux habitants un véritable îlot de fraîcheur ».

Yasmine Bouagga, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, Fabien Bagnon, vice-président de la Métropole de Lyon, délégué à la Voirie et Gautier Chapuis, adjoint au maire de Lyon, en charge de la végétalisation et de la biodiversité, n'ont pas manqué de souligner ce jeudi, à l'occasion de l'inauguration des aménagements de la rue Prunelle, toute leur satisfaction devant la transformation de cette impasse du bas des pentes de la Croix-Rousse, aujourd'hui piétonne, végétalisée et débarrassée des stationnements sauvages.

L'heure était également aux

remerciements. D'abord auprès des services de voirie de la Métropole, qui, durant l'été 2024, ont procédé à des travaux de décroûtage du sol, de pavage et d'aménagement de deux plates-bandes végétalisées de 26 et 40 m<sup>2</sup>. Ensuite, auprès de la direction Biodiversité et Nature en Ville, qui a opéré, en janvier dernier, à la mise en terre de plus d'une trentaine de variétés de plantes vivaces et d'arbustes résistants, représentant quelques 500 plants. Des plantations qui s'ajoutaient à celle de quatre arbres, déjà réalisée à l'automne 2024.

**Lyon**

# De l'herbe plutôt que des arbres ? La réflexion se poursuit à Bellecour

Alors que l'installation de l'œuvre monumentale *Tissage urbain* est prévue en juillet et pour cinq ans, les réflexions sur une possible végétalisation de la place Bellecour se poursuivent pour l'après. Vice-président de la Métropole, Pierre Athanaze l'a évoqué, alors qu'il était interrogé par les riverains du conseil de quartier Bellecour-Carnot.

**V**égétaliser dans l'hypercentre, mission impossible ? Pas tout à fait. Mais la tâche semble bien compliquée. C'est en tout cas ce qu'ont cru comprendre l'ensemble des participants venus assister, mercredi dernier, à une réunion organisée par le conseil de quartier Bellecour-Carnot. Au cours de laquelle il fut question, largement, de plantations sur le territoire de la Presqu'île, l'invité du soir étant le vice-président de la Métropole en charge de la Nature en ville, Pierre Athanaze. Qui confirme : « Il faut planter beaucoup. »

**Un projet temporaire et après ?**

Mais voilà, admet l'élu en substance, sur ce territoire, c'est « très difficile ».

À l'image de la place Bellecour qualifiée par le vice-président « d'îlot de chaleur immense », vers laquelle bien des regards se tournent lorsqu'il s'agit de végétalisation. Président du conseil de quartier Johann Galibert interrogé. Que va-t-il se passer sur cet espace public, l'un des plus emblématiques de Lyon dans quatre ou cinq ans ?

**« On aimerait faire partie de la bouche »**

Cinq ans, c'est en effet la durée de vie du projet temporaire



La place Bellecour, depuis l'esplanade de Notre-Dame de Fourvière, cet « îlot de chaleur immense ». Photo d'archives Frédéric Chambert

## Les riverains veulent des arbres : « C'est plus difficile dans votre quartier », répond la Métropole

« Nous, des arbres, on en veut, lançait l'un des participants. On veut une décision politique. » En invitant Pierre Athanaze, vice-président de la Métropole, à l'une de leur réunion, les représentants du conseil de quartier Bellecour-Carnot s'attendaient à voir « ce qui est envisageable en termes de plantation pour notre quartier », précise le président. D'où une petite déception.

Planter est bien une priorité avance l'élu, ne serait-ce que pour amener de la fraîcheur, mais « c'est plus difficile dans votre quartier ». Et pour tout

un tas de raisons. Parce que « les rues sont étroites et que le sous-sol regorge de réseaux », et parce que ces mêmes espaces publics sont placés dans le site Unesco, « cela crée des contraintes », dit-il. Il n'empêche.

**Déplacer des réseaux pour planter ?**

Les membres du conseil entendent être « attentifs aux évolutions et aux propositions faites d'ici la fin du mandat ». Demandant même s'il était possible de déplacer les réseaux pour laisser place aux plantations d'arbres. Opéra-

tion coûteuse, répond le vice-président qui préfère planter massivement et différemment.

Et d'évoquer quelques pistes, comme le réaménagement de la rue Émile-Zola ou une végétalisation dans les espaces privés. Une opération qui peut être subventionnée par la Métropole de Lyon, assure Pierre Athanaze, qui annonce un projet de plantation rue de la Barre. Enfin pas tout de suite. Ces travaux engagés dans le cadre de la Voie Lyonnaise 12 programmés dans le secteur de la place Bellecour sont reportés en 2026 ou 2027.

L'idée est d'installer de larges bandes de tissus, des « drapages » surplombant le site afin de créer des zones d'ombre, sans plantation d'arbre mais avec des végétaux grimpants venant s'approprier les 1 500 m<sup>2</sup> drapés. En attendant autre chose. Mais quoi ?

Des groupes de travail, une sorte de comité de pilotage composé d'élus de la Ville et de la Métropole, seraient en route pour l'après.

« On sait que le dossier est éminemment complexe, il reste en devenir, explique Johann Galibert. Et on aimerait faire partie de la boucle afin de réfléchir ensemble, sur ce qui peut être végétalisé. Intégrer les riverains concernés, ce serait une bonne chose. »

**« Il faut arrêter de dire qu'on va planter des arbres »**

Cet « après » se ferait, semble-t-il, sans arbre. Grégory Doucet, maire écologiste de Lyon, l'avait indiqué en novembre dernier : « Envisager de planter en plein milieu de la place Bellecour, c'est impossible, sauf à dire que l'on va faire disparaître le parking. » Pierre Athanaze persiste et signe.

« Il faut arrêter de dire qu'on va planter des arbres place Bellecour. » Pour l'élu, il n'est pas possible de changer la géométrie du lieu placé dans un site classé. Cette place était une place d'armes, et à cette époque, « il y avait un pré pour les chevaux des militaires ».

D'où la proposition : « On peut l'enherber, c'est une piste que je défends, avec de la végétation plus ou moins haute. » Une suggestion qui permettrait de conserver le parking situé juste en dessous.

● **Aline Duret**

qui prendra la forme en juillet (les premières installations seraient programmées au second trimestre) d'une œuvre d'art

monumentale, baptisée *Tissage urbain*. Ce projet, dont le coût est estimé à 1,5 million d'euros, suscite pas mal de réactions. Le

maire (LR) du 2<sup>e</sup> arrondissement, Pierre Oliver, demandait « solennellement » au maire de Lyon fin 2024, de « le retirer ».

Rhône

# Travaux sur la ligne Rhônexpress : attention si vous allez à l'aéroport

Tandis que les vacances scolaires battent leur plein, se rendre à l'aéroport Saint-Exupéry depuis Lyon, en utilisant la navette Rhônexpress, est plus ardu que d'ordinaire. La ligne est touchée par les travaux de prolongement du tramway T6 et la création du T9. Voici comment faire et les alternatives possibles.

● **Rhônexpress : prudence, travaux !**

Alors que votre valise est bouclée et que vous vous apprêtez à regagner l'aéroport Saint-Exupéry depuis Lyon et ses alentours en navette Rhônexpress, gare au coup de stress. Depuis ce 24 février, des travaux perturbent le trajet depuis Part-Dieu. La ligne, qui permet habituellement de rejoindre l'aéroport en un peu moins de 30 minutes, est concernée par les travaux de prolongement de la ligne de tramway T6 et la création de la T9.

Alors, n'hésitez pas à prévoir un temps de trajet plus long si vous souhaitez partir depuis la Part-Dieu. Jusqu'au 18 avril, des cars de substitution sont à disposition pour rejoindre la station Vaulx-en-Velin La Soie, où la navette Rhônexpress est disponible pour vous emmener à l'aéroport. Ces cars se prennent rue Maurice-

Flandin (Lyon 3<sup>e</sup>) mais ils sont aussi utilisés par les usagers des lignes de tramways T3 et T7, également impactés par les travaux. Une autre option s'offre à vous pour rejoindre le Rhônexpress à Vaulx-La Soie : la ligne A du métro, qui est renforcée.

Certaines dates sont à retenir : du 3 au 5 mars, du 10 au 12 mars, du 17 au 19 mars, les 24, 26 et 27 mars, du 31 mars au 3 avril, les 7 et 8 avril. Ces jours-là, la navette Rhônexpress cessera de circuler entre Vaulx-en-Velin et l'aéroport à 20 h. Des autocars feront le « job » toutes les 15 minutes entre 20 h et 21 h et toutes les 30 minutes de 21 h à minuit.

Du 19 avril au 9 mai enfin, Rhônexpress ne circulera pas du tout : des bus relais sont mis en place entre l'aéroport et Part-Dieu. À chaque fois, les deux sens de circulation sont touchés.

● **Le bus 47, une alternative**

C'est l'option la moins coûteuse (au prix d'un ticket TCL à 2,10 € ou 2,60 à bord du bus), pour se rendre à l'aéroport depuis Meyzieu ZI : la ligne de bus 47 est une option, pour un trajet d'environ 40 minutes. Mais il faut pouvoir rallier Meyzieu ZI (en venant du cen-



Jusqu'au 18 avril, le Rhônexpress, qui relie Lyon à l'aéroport Saint-Exupéry, fonctionnera partiellement. Photo d'illustration Frédéric Chambert

tre de Lyon, la ligne de tramway T3 le permet habituellement mais avec les travaux, la situation est modifiée. Jusqu'au 18 avril, la ligne T3 circule uniquement de Vaulx-en-Velin La Soie à Meyzieu les Panettes (et Meyzieu ZI les week-ends). Mieux vaut donc s'organiser.

● **Taxis, VTC, voitures : les alternatives**

Si vous prenez votre voiture personnelle, vous arriverez à

bon port en comptant un budget plus important (en solo), dû notamment au stationnement à l'aéroport, en fonction de sa durée et du parking. Le taxi (55 € le trajet en moyenne), le VTC (45 € la course en moyenne) ou le covoiturage sont d'autres options, au même titre que la voiture partagée. Leo and Go évoque ainsi, sur son site, un trajet depuis Lyon et vers l'aéroport pour moins de 20 € (trajet de 35 minutes, assurance incluse). Au-

tre exemple : E + Share Drivalia Autopartage, qui fait partie de Crédit Agricole Auto Bank, filiale du groupe Crédit Agricole. L'opérateur propose 120 véhicules électriques (Fiat 500) sur Lyon, dont 10 disponibles sur l'aéroport pour le pic des vacances. Coût pour se rendre à l'aéroport : à partir de 15,99 €, hors déverrouillage du véhicule, depuis Lyon, Bron ou Villeurbanne, après avoir téléchargé l'apppli.

● **Valérie Bruno**

Poleymieux-au-Mont-d'Or

# Démantèlement du radar-boule du Mont Verdun « dans les prochaines semaines »

« **R**épère visuel incontournable pour les habitants de la région lyonnaise », le radar-boule du Mont Verdun, installé en 1970, à 626 mètres d'altitude, à Poleymieux-au-Mont-d'Or, va disparaître du paysage. Son démantèlement « commencera dans les prochaines semaines », annonce la base aérienne 942 de Lyon Mont-Verdun. Ce dispositif, « retiré du service actif en juin dernier », a été remplacé par le GM 406, déployé il y a cinq ans, juste en fa-

ce, sur le Mont Thou de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Plus moderne, ce dernier est capable de détecter de minuscules drones.

Le site du radar-boule « sera aménagé en une plateforme d'accueil pour un système de détection temporaire, garantissant notamment une surveillance aérienne continue en cas d'indisponibilité du radar du Mont Thou », précise la base aérienne.

Le radar-boule voué à disparaître, nommé ainsi en référence à son globe en fibre de verre

de 22 mètres de diamètre, a permis, pendant plus d'un demi-siècle, de surveiller le ciel français, aux côtés de dizaines d'autres radars disséminés dans l'Hexagone.

● **Une imposante boule en fibre de verre**

« Sa grande parabole métallique effectuait dix rotations par minute » et il disposait d'une longueur d'onde de 23 cm pour détecter les milliers d'aéronefs qui survolent chaque jour l'Hexagone.



Le radar-boule du Mont Verdun va être démantelé. Photo d'archives Pierre Comet

Son remplacement, dans le cadre d'un « processus de modernisation », est « nécessaire » pour « garantir l'efficacité de la surveillance aérienne ». La menace d'attaque du territoire français par des drones *low cost* faisait partie intégrante

du dernier exercice mené en janvier à la base aérienne de Lyon. Une base qui assure à la fois une partie de la surveillance du ciel français et le commandement des opérations aériennes menées par l'armée française à travers le monde.

BLOTT-VA

Lyon

## Le très attendu retour des terrasses saisonnières, c'est ce samedi 1<sup>er</sup> mars

Les terrasses saisonnières et sur stationnement devraient faire leur retour ce samedi 1<sup>er</sup> mars sur l'ensemble de la ville de Lyon jusqu'à début novembre. Comme pour l'an passé et à la suite d'une nouvelle réglementation qui a été mise en place, les professionnels bénéficient de trois mois supplémentaires.

EBC20-11

Le règlement est entré en vigueur il y a un an tout juste. Il a permis aux commerçants concernés de gagner trois mois. Comme en 2024, donc, les terrasses dites saisonnières installées la plupart du temps sur des emplacements de stationnement ouvriront très officiellement samedi 1<sup>er</sup> mars, de 7 h à minuit, les dimanches, lundis et mardis, de 7 h à 1 heure

du matin, les mercredis, jeudis, vendredis et samedis. Pour ne repartir qu'à début novembre.

Même si le soleil, ou les premières chaleurs printanières tardent à se faire sentir entre Rhône et Saône, la nouvelle est toujours aussi attendue que réjouissante.

### « Un souffle pour les activités »

Car elle concerne pas loin de 3 000 emplacements pour lesquels les commerçants sollicitent les services de la Ville de Lyon afin d'obtenir une autorisation d'installation : de manière saisonnière sur stationnement ce qui supprimerait momentanément quelque 1 200 places, ou pour toute une année sur les trottoirs, les places ou autres zones de rencon-

tre. Cette nouvelle réglementation mise en place pour la première fois en 2024 est l'aboutissement d'une réflexion menée par la mairie en collaboration avec l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih).

Elle était « très attendue » par les professionnels qui disaient alors accueillir cette mesure « comme un souffle pour leur activité ». Elle est aussi le fruit d'une « grande concertation » organisée durant plus de 6 mois à l'été 2022 à laquelle ont participé habitants et professionnels.

De son côté, le maire de Lyon Grégory Doucet rappelait deux des objectifs de cette prolongation : « la vitalité de nos quartiers » ainsi que « le confort et la tranquillité des riverains ».



Les terrasses provisoires sur voirie s'installent à Lyon du 1<sup>er</sup> mars jusqu'à début novembre. Photo Maxime Jegat

## Lyon Capitale

# Les travaux de remplacement du pont Esplette à Tassin-la-Demi-Lune débuteront le 20 mars

- 27 février 2025 À 17:34
- par Nathan Bigué

## Dans l'Ouest lyonnais, à Tassin-la-Demi-Lune, le remplacement du pont Esplette devrait se poursuivre jusqu'en novembre 2025.

Les travaux de remplacement du pont Esplette à Tassin-la-Demi-Lune, dans l'Ouest lyonnais, débuteront le 10 mars prochain et se poursuivront jusqu'en novembre, selon la planification présentée en réunion publique dernièrement. Pour rappel, une "*corrosion avancée*" avait été relevée en 2020 sur cet édifice, propriété de la Métropole de Lyon et qui enjambe les voies SNCF.

Dans un premier temps, l'installation du chantier nécessitera la mise en sens unique du pont, dans le sens Depéret-Esplette. À partir du 17 mars, la circulation automobile sera totalement coupée. Un plan de déviation sera mis en place.

## Fermeture des voies de train cet été

Puis, du 14 avril au 15 mai (hors week-ends et jours fériés), l'installation d'une passerelle provisoire pour les piétons et cyclistes sera réalisée de nuit. L'assemblage du nouvel ouvrage sera quant à lui mené en mai et juin prochains.

Au cours de l'été, une fermeture totale des voies SNCF pendant huit semaines est prévue pour permettre la dépose de l'ancien pont et l'installation du nouveau. Cette phase de chantier se conclura par la dépose de la passerelle (la nuit, du 20 au 31 octobre) et les travaux de finition en novembre.

Pour toute question, le service Relation citoyenne de la Ville se tient à la disposition des habitants sur [relationcitoyenne@villetassinlademilune.fr](mailto:relationcitoyenne@villetassinlademilune.fr)

## Lyon Capitale

# Lyon : les terrasses feront leur grand retour dès samedi 1er mars

- 26 février 2025 À 18:11

**Dès samedi 1er mars, les terrasses installées sur les places de stationnement et trottoirs sont de retour. Une arrivée anticipée de deux mois, due au nouveau règlement en vigueur.**

Alors que les jours s'allongent et que les températures semblent s'adoucir, l'arrivée des terrasses se fait de plus en plus attendre. Bonne nouvelle, celles-ci seront de retour dès samedi 1er mars. Une annonce concernant l'ensemble des terrasses lyonnaises, dont celles installées sur les places de parking et trottoirs. Il sera donc possible de siroter son verre en extérieur de sept heures à minuit les dimanches, lundi et mardi, et, de sept heures à une heure du matin le reste de la semaine.

Une installation anticipée liée au nouveau règlement mis en vigueur par la Ville de Lyon. Ce dernier stipule que les terrasses sur stationnement fonctionneront désormais sur la même saisonnalité que les terrasses saisonnières sur trottoir. Ainsi, elles seront désormais en place du premier samedi de mars au premier dimanche de novembre, soit trois mois de plus que dans le passé.